RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence de Services et de Paiement

**Le Président directeur général**

# Décision n°2023/ 103 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2022/90/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

**Décide**

**Article 1er** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Bretagne – Pays de la Loire,** délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Hugues LAPRIE | Directeur interrégional | - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.<br>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle<br>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :<br>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT<br>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement<br>* Certifier le service fait<br>- Au titre des crédits d'intervention :<br>* Liquider et ordonnancer les aides |
| Sophie ROLLAND | Directrice interrégionale adjointe | |
| Philippe GOURIOU | Chef du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :<br>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT<br>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement<br>* Certifier le service fait<br>- Au titre des crédits d'intervention :<br>* Liquider et ordonnancer les aides |
| Florence DUGAST | Cheffe du service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Laurent DAUNAY | Chef du service Développement Rural | |
| Morgane LECOMMANDOUX | Cheffe du service des Affaires Générales | |
| Maryvonne PRUVOT-LAIRY | Cheffe de service adjointe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | - Liquider et ordonnancer les aides<br><br>*Dans leur domaine de compétence :*<br>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire |
| Gwénaël GUE | Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Jean-Michel LE BLANC | Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Aleth KOETZEL | Cheffe de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

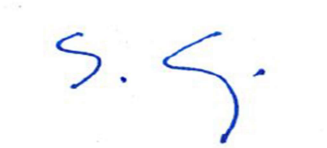
**Article 2 :** concernant les documents sans incidence financière relevant de la de la **Direction interrégionale Bretagne – Pays de la Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Hugues LAPRIE | Directeur interrégional | - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire et secondaire<br>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire<br>- Signer les ordres de mission |
| Sophie ROLLAND | Directrice interrégionale adjointe | |
| Philippe GOURIOU | Chef du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | *Dans leur domaine de compétence :*<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire<br>- Signer les ordres de mission<br>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire |
| Florence DUGAST | Cheffe du service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Laurent DAUNAY | Chef du service Développement Rural | |
| Morgane LECOMMANDOUX | Cheffe du service des Affaires Générales | |
| Maryvonne PRUVOT-LAIRY | Cheffe de service adjointe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Gwénaël GUE | Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Jean-Michel LE BLANC | Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Aleth KOETZEL | Cheffe de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Marie-Anne HAMON | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire<br><br>*En cas d'empêchement de leur supérieurs hiérarchiques et dans leur domaine de compétence :*<br>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire |
| Elisabeth BERTHELOT | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Yves BRASSIER | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Jocelyne LEBRETON | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Magali PERRUDIN | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Christine SOUCHET | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Françoise URIEN | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Stéphanie MESDALI-ROUILLON | Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Sylvain THEBAULT | Chef de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales | |
| Vincent BRIANCEAU | Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Marie-Pierre GUYOT | Cheffe de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| François NOEL | Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Alain VIEL | Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles | |
| Franck MARTINAIS | Chef de secteur - service Développement Rural | |
| Nadia COTILLON | Cheffe de secteur - service Développement Rural | |

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 1er septembre 2023.

Fait à Limoges,
Le 30 août 2023

Le Président Directeur Général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :

M. Hugues LAPRIE
Mme Sophie ROLLAND
M. Philippe GOURIOU
Mme Florence DUGAST
M. Laurent DAUNAY
Mme Morgane LECOMMANDOUX
Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY
M. Gwénaël GUE
M. Jean-Michel LE BLANC
Mme Aleth KOETZEL
Mme Marie-Anne HAMON
Mme Elisabeth BERTHELOT
M. Yves BRASSIER
Mme Jocelyne LEBRETON
Mme Magali PERRUDIN
Mme Christine SOUCHET
Mme Françoise URIEN
Mme Stéphanie MESDALI-ROUILLON
M. Sylvain THEBAULT
M. Vincent BRIANCEAU
Mme Marie-Pierre GUYOT
M. François NOEL
M. Alain VIEL
M. Franck MARTINAIS
Mme Nadia COTILLON

M. l'Agent comptable
DRH
DFJL